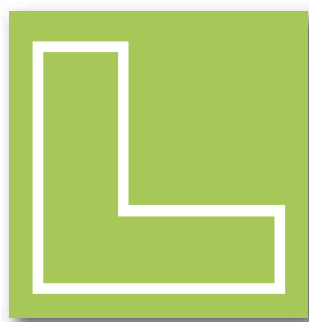
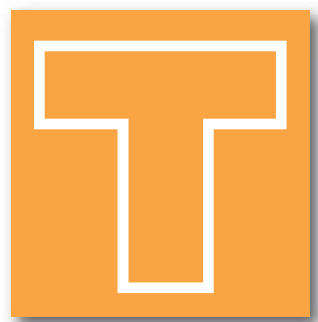




TRANSPORTS

AUX SECTIONS SYNDICALES

LIAISONS



EQUIPEMENT

Actualités



n° 756

du 12 novembre 2012

le bi-mensuel de la FGTE-CFDT

federation@fgte-cfdt.org

Edito

"En novembre,
dans la rue,
il faut descendre"

(adage syndical)

E le mois de novembre s'annonce le mois, avec un grand M, des rendez-vous : Sommet européen le 13, Budget 2013 au parlement, journée d'action de la CES le 14, élection présidentielle outre atlantique, AG de mi-mandat CFDT des 28 et 29, élections TPE qui démarre le 28.

Tous ces rendez-vous ont été évoqués au dernier Conseil National Confédéral (CNC) et vous retrouverez, en dernière page, l'intégralité de la déclaration FGTE.

La tonalité des interventions au CNC renforce les inquiétudes et l'analyse portée par les militants FGTE au Conseil fédéral.

Les rendez-vous économiques, européens et nationaux inquiètent toujours autant. Aucune sortie de crise en vue malgré les consensus qui seront sans aucun doute trouvés.

L'élection américaine verra ou non le triomphe d'une politique plus protectionniste et la fragilité d'une Europe peu fédérale et sans perspectives économiques et toujours sans contrat social, contrat que nous défendrons, à Bruxelles comme à Paris, le 14 novembre à l'appel de la CES.

Le rendez-vous interne des 28 et 29 novembre devra renforcer notre capacité d'action dans ce contexte et développer et renouveler, à moyen terme, le tissu militant.

Le rendez-vous électoral TPE-PME qui s'achèvera le 12 décembre confirmera, nous l'espérons, notre engagement de proximité et notre représentativité.

Ne pensons pas que ces rendez-vous soient éloignés des préoccupations des salariés. Ils sont, au contraire, déterminants pour nos salaires et nos emplois, déterminants pour le bien être au travail, déterminants pour notre engagement.

André Milan
Secrétaire Général de la FGTE-CFDT



Le 14 novembre pour l'emploi et la solidarité en Europe



Les organisations syndicales françaises CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa s'inscrivent avec l'ensemble du syndicalisme européen dans la journée d'action et de solidarité de la Confédération européenne des syndicats (CES) le 14 novembre 2012 pour la l'emploi et la solidarité en Europe.

Elles expriment leur ferme opposition aux mesures d'austérité qui font plonger l'Europe dans la stagnation économique, voire la récession. Ces mesures, loin de rétablir la confiance ne font qu'aggraver les déséquilibres et créer des injustices. Elles mettent à mal le modèle social européen mis en cause par la concurrence et parfois le dumping dans les domaines de la fiscalité, du coût du travail et des conditions sociales.

En France c'est un nombre de chômeurs qui ne cesse de croître depuis 17 mois avec encore une hausse record en septembre. La précarité s'accroît, des millions de salariés n'accèdent à l'emploi qu'en CDD pour des durées de plus en plus courtes, les plans de licenciements se multiplient. 11 millions de personnes sont touchées par l'exclusion ou la pauvreté dont de nombreux retraités. Les salaires dans le privé et le public stagnent.

Les traitements de choc infligés aux travailleurs notamment en Grèce, en Espagne et au Portugal, montrent l'impasse de politiques qui conduisent à la destruction des droits sociaux. La cohésion sociale, le dialogue social et le respect des valeurs garanties

par la Charte des droits fondamentaux sont mis en cause. Cette situation est insupportable et menace la construction européenne elle-même.

En s'amplifiant, la crise économique et sociale accroît fortement les inégalités entre les travailleurs européens et met en cause les droits de tous.

solidairement, pour des conditions de travail et de vie décentes. Cela implique :

- une véritable coordination des politiques économiques et des mesures de solidarité concrètes avec les pays les plus en difficulté en intégrant systématiquement la dimension sociale aux décisions européennes ;
- la négociation d'un « Contrat social » revendiqué par la CES au niveau européen, incluant des mesures mettant fin à la concurrence sociale entre les Etats, en instaurant des standards sociaux européens, en particulier un salaire minimum dans chaque pays ;
- des mesures de relance au plan européen afin de renouer avec une croissance durable et favoriser l'emploi ;

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa décident de faire du 14 novembre une grande journée de mobilisation interprofessionnelle rassemblant les salariés du privé et du public, les retraités et les chômeurs pour manifester leur volonté de voir apporter des réponses concrètes aux difficultés que vivent tous les travailleurs en France et en Europe et en solidarité avec les travailleurs espagnols, portugais et grecs. Elles appellent partout en France à manifester selon des modalités permettant la participation la plus large.

Paris le 26 octobre 2012 ■

La FGTE à l'heure du flashcode

Simple, direct, rapide et innovant, flashcode réduit radicalement le nombre de clics pour accéder à des services ou à des contenus de l'internet mobile.



web

Vous souhaitez accéder rapidement au site de la FGTE ?
Il vous suffit de flasher le code ci-dessus !

- Comment ça marche ? -

Pour lire un flashcode, votre téléphone doit être

équipé d'une application permettant de décoder les codes barres 2D. Vous trouverez cette application gratuite dans les principales boutiques d'application sur votre smartphone (App Store, Android Market, ...), ou vous pouvez également la télécharger par SMS. C'est très simple !

Une fois que votre téléphone est équipé de l'application qui permet de décoder les flashcodes, il vous suffit simplement de lancer l'application et de viser le



flashcode avec votre écran. En un flash, vous accéderez au site Internet, celui de la FGTE-CFDT évidemment ! ■

Au sommaire

- **Edito** • En novembre, dans la rue, il faut descendre ...
- **Europe** • Le 14 novembre pour l'emploi et la solidarité
- **La fédération** • A l'heure du flashcode
- **En bref** • Dépassement d'honoraires : l'accord est insuffisant
• Sécurisation de l'emploi : les propositions du patronat sont inacceptables !
- **Aériens** • Une mise en danger des passagers
- **AER** • Une mesure de justice urgente
- **Elections TPE** • Victoire de la CFDT ... au tribunal
- **Route** • Ducros / Mory, la grande fusion !
- **Chemins** • Une direction irresponsable !
- **En bref** • Mariage pour les personnes de même sexe : avis favorable de la CFDT
• Arrestation d'Aurore Martin : la CFDT Pays Basque ne comprend pas
- **CNC** • L'actualité revendicative de la FGTE
- **Confédération** • Le coût du travail n'est pas l'alpha et l'oméga de la compétitivité



Bimensuel de la FGTE - CFDT ■ 47 avenue Bolivar 75950 Paris Cedex 19 ■ Commission paritaire n° 04135 06475 ■ ISSN n° 01807811
Directeur de publication : André Milan ■ tél : 01 56 41 56 00 ■ federation@fgte-cfdt.org ■ imprimé par l'Artésienne (Liévin)

En bref

Dépassement d'honoraires : l'accord est insuffisant

Au conseil de l'Union National des Caisses d'Assurances Maladie, la CFDT a pris acte de l'accord sur les dépassements d'honoraires des médecins. Elle considère que le compte n'y est pas, notamment sur la régulation des dépassements en secteur 2.

Elle regrette aussi que le seuil de 150 % au-delà duquel un dépassement peut être considéré comme abusif et déclencher des sanctions, soit aussi élevé et qu'il soit une référence purement indicative. Certains tarifs, très excessifs, continueront à être pratiqués.

Cependant, le projet d'accord constitue un pas vers l'amélioration d'un accès aux soins et de la limitations des tarifs afin que ceux-ci n'amputent pas le pouvoir d'achat des assurés, salariés et retraités, au point de provoquer, comme c'est souvent le cas, des renoncements aux soins. (...) Si cet accord apporte un cadre contractuel, il demeure insuffisant sur le volet maîtrise et régulation des dépassements d'honoraires. Certes les patients seront un peu mieux remboursés par une limitation des dépassements et une meilleure prise en charge. Ainsi ils verront leur reste à charge diminué et notamment les assurés les plus modestes.

Dans une période où la situation économique est extrêmement difficile, où le nombre de demandeurs d'emploi augmente et où les salariés connaissent un gel voire une baisse de leur salaire, la collectivité se doit d'être exigeante à la fois sur la réponse apportée en termes de soins à la population et sur le niveau des tarifs pratiqués par les professionnels de santé.

La CFDT demande que les effets de cette nouvelle convention soient évalués au bout d'un an.

Sécurisation de l'emploi : Les propositions du patronat sont inacceptables !

La quatrième séance de négociation Sécurisation de l'emploi a été consacrée aux procédures de licenciement collectif. La CFDT a jugé les propositions patronales inacceptables, uniquement tournées vers la sécurisation juridique des employeurs.

Le document patronal ne contient aucune piste sur la sécurisation de l'emploi. Pire, il ferait courir de nouveaux risques aux salariés. C'est l'essentiel du droit sur le licenciement économique collectif qui serait remis en cause.

La CFDT considère que les revendications patronales conduisent à exonérer les employeurs de leur responsabilité en termes de formation, d'employabilité et d'accompagnement des salariés, pour se concentrer sur les sanctions contre les salariés.

La CFDT s'est étonnée de l'absence de propositions sur les reprises de site, alors même que l'on a demandé au gouvernement d'attendre la fin de la négociation pour présenter une loi sur le sujet.

Pour la CFDT, la négociation doit permettre de nouveaux droits pour les salariés, quelle que soit la taille des entreprises. Il est aussi nécessaire de distinguer les entreprises qui jouent le jeu de l'anticipation et de la formation des salariés, de celles qui ne le font pas et doivent être sanctionnées.

Le patronat souhaite annuler la prochaine séance de négociation, afin de finaliser un projet de texte global à négocier lors de la séance du 15 novembre.

La CFDT estime que trop de temps a déjà été perdu. Elle a posé comme condition à un report que la séance du 15 novembre se tienne sur toute la journée.

Aériens : Une mise en danger des passagers

L'Union Européenne ignore l'impact de la fatigue des personnels de cabine sur la sécurité des passagers

Le lundi 1^{er} octobre 2012, l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) a rendu son avis sur les limitations de temps de vol (FTL) pour les équipages de cabine et les pilotes. Il contient un ensemble révisé de règles qui ne tient pas compte de l'impact de la fatigue du personnel sur la sécurité des vols. Les navigants européens des transports (ETF) sont préoccupés par la sécurité des passagers depuis que l'AESA a clairement ignoré les preuves scientifiques lors de l'élaboration de ses règles de FTL (Limitations de temps de vol).

L'ETF, qui représente plus de 100 000 équipages de cabine et les pilotes, est d'avis que l'ensemble des règles relatives aux FTL rédigées par l'AESA l'ont été en vue de protéger les intérêts financiers et

commerciaux des compagnies aériennes, sans tenir compte des preuves scientifiques et médicales sur un certain nombre de questions clés.

L'AESA ne met pas la sécurité des passagers au centre de leurs propositions.

Elisabetta Chicca, présidente de la section "cabin crew" d'ETF déclare: "L'AESA ne reconnaît pas ce que la science a démontré. De longs vols, des heures de repos et de sommeil insuffisantes pour le personnel de cabine et les pilotes se traduira par une baisse de la vigilance et de la performance. Des règles proposées induisant que les équipages peuvent d'être de service pendant plus de 20 heures sans repos approprié, ni même sans une pause sont totalement inacceptables et portent atteinte à la sécurité des passagers !"

Les conclusions de l'AESA ne respectent pas les recommandations scientifiques sur les questions suivantes :

- Le service de nuit pendant le vol devrait être de

- 10 % inférieur à celui proposé et ne doit jamais dépasser 10 heures ;
- De bonnes conditions de repos pour les équipages pour prévenir la fatigue doivent être assurées à tout moment ;
- Les Stand-by (escales) avec des règles de repos appropriés. Car dès lors que les temps de vol sont aux valeurs maximales et que les périodes minimales de repos deviennent une pratique courante alors la sécurité des vols est en danger.

Les décideurs de l'UE doivent se réveiller et proposer des solutions acceptables en ce qui concerne la fatigue du personnel.

"L'ETF s'est engagée à atteindre cet objectif par tous les moyens. Les institutions de l'UE doivent comprendre que la sécurité des passagers doit rester une priorité dans le secteur de l'aviation civile", a commenté François Ballesterio, Secrétaire de la section Aviation civile d'ETF.

Allocation Equivalent Retraite : Une mesure de justice urgente

Alors qu'entre en application le départ anticipé à la retraite pour les salariés ayant commencé à travaillé jeunes, des seniors sans emploi et en fin de droits à l'assurance chômage, ont le nombre de trimestres requis pour percevoir leur pension de retraite mais pas l'âge nécessaire.

Ceux-là se retrouvent dans une situation impossible : vivre de nombreux mois avec 470 € par mois sans perspective de trouver un emploi. Pour eux, la CFDT réclame depuis des mois, le rétablissement de l'Allocation équivalent retraite (AER).

Pour rejeter cette demande, le ministre de l'Emploi, Michel Sapin, a invoqué hier [le 30 octobre], un chiffre exorbitant (entre 800 millions et 1 milliard d'euros), devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Il n'a pas indiqué la source de ces chiffres qui, pour la CFDT, sont contestables.

Le ministre reporte le règlement de la situation de ces personnes aux discussions en 2013 « sur le financement pérenne des régimes de retraite ».

Certes, celles-ci peuvent permettre de régler le problème, mais ce sera au plus tôt en 2014. Et encore, si la durée de cotisation devient le seul critère pour faire valoir ses droits à la retraite, comme le souhaite la CFDT.

L'urgence sociale pour ces personnes, c'est tout de suite. On ne peut pas attendre un an. Un geste de justice s'impose immédiatement.



Elections TPE : Victoire au tribunal

Objets illicites, « non-respect des principes de valeurs républicaines et d'indépendance », « qualité de syndicat contestable »... Le lundi 29 octobre, le tribunal d'instance du 15^e arrondissement de Paris a annulé la candidature du syndicat "Libres" informatique interrégional à l'élection TPE qui se tiendra fin novembre.

Près d'un mois avant le début de ce scrutin qui concernera 4,6 millions de salariés d'entreprises de moins de onze personnes, la justice a permis d'écarter la candidature de cette organisation « antisyndicale ».

L'action, engagée conjointement par la CFDT et la CGT, dénonçait le contenu de la propagande et des idées véhiculées par ce syndicat national professionnel. Sa profession de foi revendiquait la libération du marché du travail, la dérogation au Code du travail

et aux conventions collectives, la suppression de tous les prélèvements sociaux, et la « dé-protection » des emplois, rendant le licenciement plus aisé.

Les juges ont reconnu que le syndicat "Libres" poursuivait un but manifestement politique, contraire à l'essence même de l'activité syndicale, dont l'objet est au contraire de prendre en compte l'intérêt collectif, d'instituer la solidarité des salariés, en vue de corriger les inégalités induites.

Si un pourvoi en cassation contre ce jugement reste ouvert, dans l'attente le logo et la profession de foi de cette candidature vont disparaître du site officiel « Elections TPE » et des propagandes adressées aux salariés électeurs.

Déclaration de Marie-Andrée Seguin, secrétaire nationale confédérale



Route : Ducros/Mory, la grande fusion !

Depuis 2010 le groupe Caravelle a investi dans le secteur du transport, notamment dans la messagerie. C'est ainsi qu'il a pris le contrôle du secteur messagerie de DHL, devenu Ducros Express en juillet 2010, et qu'il a acquis Mory en redressement judiciaire en septembre 2011. Nul besoin d'être devin pour imaginer un regroupement des deux entités qui représentent 5200 salariés et est devenu le deuxième opérateur du secteur.

De fait, Ducros Express sera absorbé par Mory dès le 1^{er} janvier 2013, la direction assurant qu'il n'y aura pas d'impact sur l'emploi ! Par contre, là où le bât blesse, c'est lorsque l'on parle de la situation des 2 500 salariés Ducros Express. En effet, l'ensemble des accords issus de l'ère DHL et transposés chez Ducros en 2011 par des accords de substitution sont dénoncés automatiquement. Sans parler de la disparition de toutes les Institutions Représentatives du Personnel que la direction envisage sérieusement.

Ce sera la 5^{ème} restructuration qu'auront à subir les salariés depuis 2005, c'est usant !

Les CE Mory et CCE Ducros Express ont été convoqués, fin octobre, pour évoquer cette fusion / absorption. Afin de faire comprendre à la direction qu'ils n'étaient pas prêts à brader les acquis des salariés, la CFDT et CGT ont appelé à une manifestation de soutien devant le siège de Ducros Express, à cette occasion.

C'est dans une ambiance explosive que s'est déroulée cette réunion. Fort curieusement la direction, jusqu'alors méprisante, s'est montrée étonnamment attachée au dialogue social en proposant d'ouvrir les négociations dans les plus brefs délais. Les délégués syndicaux centraux CFDT et CGT ont été invités à une rencontre, le mardi 30 octobre, pour balayer l'ensemble des problèmes liés à cette fusion parmi lesquels :

- le devenir des différents accords signés chez Ducros depuis juillet 2010.
- la représentation du personnel Ducros dans la nouvelle entité Mory Ducros.

Par ailleurs, le CCE a décidé, tout comme le CE Mory, de lancer une procédure de droit d'alerte compte tenu des situations dégradées des deux entreprises. Bizarrement

la direction n'a pas cherché à s'opposer à ces procédures, les trouvant même tout à fait justifiées.

Un constat quand même, lorsque l'on mobilise, le discours de la direction change radicalement, il n'est plus question d'élus improductifs, coûteux et inutiles, on leur trouve même des vertus en reconnaissant qu'ils sont indispensables.

Lors de la réunion du 30 octobre, la Direction a pris note du positionnement de la CFDT et de la CGT et s'est engagée à faire part de sa volonté à jouer (ou pas) la carte de l'apaisement lors de la réunion de négociation, le mercredi 14 Novembre. Il n'est pas question de se laisser entraîner dans des négociations en trompe l'œil. En cas de réponse négative, la direction prendrait, par son attitude, de graves risques de troubles.

Vu ce qu'a montré cette direction, on ne peut exclure le clash car calendrier de négociation ne dit pas forcément accords conclus. En cas d'échec des négociations, le conflit généralisé risque d'être inévitable. Restons mobilisés, ces prochains jours seront décisifs. ■

En bref

Mariage pour les personnes de même sexe : avis favorable de la CFDT au projet de loi

Le projet de loi visant à ouvrir le mariage aux personnes de même sexe a fait l'objet d'une consultation des conseils d'administration des Caisses Nationales de Sécurité Sociale. La CFDT a donné un avis favorable à l'extension des droits engendrés par ce texte, dans une logique d'égalité de traitement des couples homosexuels et hétérosexuels.

Ce projet de loi prévoit :

- l'extension du bénéfice de la pension de réversion,
- des modalités spécifiques d'attribution par défaut de la majoration de durée d'assurance vieillesse liée à l'éducation des enfants,
- le versement d'une rente aux enfants en cas de décès d'un des parents suite à un accident du travail,
- l'adaptation des textes régissant les prestations familiales,
- le bénéfice du congé d'adoption par un des membres du couple, ou son partage au sein du couple,
- des modalités particulières de définition du bénéficiaire des prestations familiales à Mayotte.

Ce projet constitue une avancée même s'il ne règle pas l'ensemble des questions posées par les nouvelles formes de conjugalité, notamment le Pacs, ainsi que les évolutions de la parentalité. Au sein des branches famille (CNAF), vieillesse (CNAV) et maladie (CNAMTS), la majeure partie des organisations syndicales et patronales n'a pas fait le choix d'un positionnement clair. (...)

La CFTC a donné un avis défavorable dans les 3 caisses nationales. La CGT a pris acte du texte au conseil de la CNAMTS et rendu un avis défavorable à la CNAF et à la CNAV. Au prétexte d'une supposée réduction du droit des femmes, ces deux votes négatifs de la CGT sont directement responsables de l'avis défavorable émis sur le texte par les conseils d'administration de la CNAF et de la CNAV.

La CFDT est la seule organisation à s'être exprimée favorablement de manière constante. ■

Arrestation d'Aurore Martin : La CFDT Pays Basque ne comprend pas

En juin 2011, la CFDT Pays Basque s'était prononcée contre l'utilisation détournée du Mandat d'Arrêt Européen (MAE) à l'encontre d'Aurore Martin.

Les événements qui se sont déroulés hier ne peuvent que soulever l'incompréhension de la CFDT. Pourquoi une telle démesure par rapport aux faits qui lui sont reprochés ? La liberté d'expression de nous tous est en danger.

Dans le processus de paix engagé au Pays Basque, la CFDT Pays Basque attendait une autre réponse de la part du Gouvernement français dans la recherche d'une solution pacifique.

Nous espérons que l'incarcération d'Aurore Martin débouchera sur une libération rapide afin qu'elle retrouve sa liberté, et que cesse ainsi le détournement judiciaire du MAE.

Communiqué CFDT Pays Basque ■



Cheminots : Une direction irresponsable !



La SNCF incite les contrôleurs de la région Centre à chasser le contrevenant dans le cadre d'un challenge de lutte anti fraude.

La CFDT Cheminots condamne fermement l'initiative prise par la Région SNCF de Tours d'organiser un challenge de chasse aux contrevenants, pour stimuler les contrôleurs, dans leurs actions de répression.

L'évaluation des contrôleurs, sur des objectifs de résultats, essentiellement axés sur le taux de perception, est pour la CFDT Cheminots une très grave erreur managériale.

Cette méthode de mise en concurrence des contrôleurs, peut inciter certains salariés à se mettre en danger et porter ainsi atteinte à leur intégrité physique. Sans compter le discrédit jeté sur toute une profession !

La CFDT cheminots rappelle à la Direction que la lutte contre la fraude passe d'abord par la ré-humanisation des trains et des gares.

La CFDT cheminots demande à tous les contrôleurs de refuser cette démarche, notamment à ceux de la région Centre et de continuer à privilégier leurs missions de sécurité et de service, auprès des clients tout comme ils le font, avec professionnalisme, aujourd'hui. ■

Conseil National Confédéral

L'actualité revendicative de la FGTE

Evoluer, s'adapter ou disparaître

La capacité de s'adapter détermine les chances de survie d'une espèce dans le monde animal et végétal. Cette logique s'applique tout à fait, et aujourd'hui plus que jamais, à la réalité du monde qui nous entoure. Qu'il soit au cœur des affaires, de l'économie ou de la défense des salariés, l'homme doit, chaque jour, se remettre en question. Les technologies, la mondialisation, la compétition intense sur les marchés, obligent les entreprises, quelle que soit leur taille, à s'adapter rapidement. Ou à disparaître, tout simplement.

Les militants de notre organisation n'échappent pas à cette règle de survie, renforcée par la loi sur la représentativité. Sans jamais la remettre en cause puisqu'ils sont convaincus du bien fondé de son existence, ils en acceptent ses règles mais la trouvent dure, parfois injuste.

Cette première intervention en Conseil National Confédéral post-congrès de notre fédération se veut l'expression d'un exécutif largement renouvelé dans son animation, une équipe motivée, prête à affronter les grands enjeux sociétaux qui s'avancent à nous. L'emploi est celui qui retient prioritairement notre attention.

Le chômage a de nouveau passé le seuil des 3 millions de chômeurs et on nous prédit de mauvais chiffres pendant encore «plusieurs mois». Les perspectives restent sombres d'autant plus que le Ministre du Travail prévient qu'il ne faudra pas s'attendre à une inversion de tendance. D'ailleurs, des prévisions annoncent un taux de chômage en France qui pourrait atteindre 11 % de la population active fin 2013.

Nous le savons tous, le contexte économique mondial traversé par la crise financière et économique la plus grave de ces 50 dernières années a de lourdes conséquences pour les travailleurs et leurs familles. Le monde du transport n'échappe pas à ce constat. Les plans sociaux et leurs déclinaisons s'annoncent avec beaucoup de violence. 5 000 suppressions de postes

dans un plan de départ volontaire à Air France. Ce qui se passe à Brittany Ferries est l'exemple parfait de la fin d'un modèle économique maritime mis à mal par cette crise. Si la FGTE a su affronter sereinement ce dossier, il devra en être de même lors de la gestion d'un plan social annoncé en méditerranée à la SNCF.

Le Fret, à la SNCF, est au plus mal, l'entreprise historique rivalise de cynisme pour atteindre l'objectif de suppression de 1 400 cheminots cette année.

De nombreuses autres sociétés moins médiatiques sont toutes aussi concernées. Comme ce transporteur ayant comme unique client l'entreprise DOUX et qui voit la quasi-totalité de son activité et de ses salariés disparaître.

Paradoxe de la période, avec l'impact du coût des énergies fossiles sur les foyers et les entreprises, les besoins en matière de transports propres seront de plus en plus conséquents dans les années à venir. Cette perspective est synonyme de grand écart pour nos entreprises : recherche et innovation tout en mettant en place des plans sociaux aussi importants que brutaux. S'adapter ou disparaître ...

Cette difficulté de positionnement des entreprises l'est toute autant chez nos militants. Chaque jour, les équipes CFDT se trouvent confrontées à mettre en place un accompagnement pour sauver l'emploi avec généralement une diminution de leur pouvoir d'achat et une précarisation des salariés en CDI, en résumé, un appauvrissement au-delà du contrat de travail. Mais en même temps, ces militants se trouvent confrontés à des salariés plongés dans l'incompréhension des positions CFDT.

Pour illustrer ce propos, nous reprendrons l'exemple de l'ambiguïté liée à la suppression de la loi TEPA. Il est très difficile, aujourd'hui, pour nos équipes d'expliquer, dans les entreprises, en quoi la loi TEPA était injuste pour un salarié. Alors que ce même salarié se voit finalement, en ces temps difficiles, subir une baisse de son pouvoir d'achat chaque mois.

La question des revalorisations salariales, ne serait-ce que pour préserver le revenu net, va être au cœur des revendications et un enjeu majeur des équipes CFDT dans les mois à venir. Nos militants sont assurés

d'avoir à leur côté une CFDT forte dans laquelle la FGTE prendra toute sa place.

Les grands dossiers, comme la conférence environnementale, qu'auront à traiter notre fédération dans la prochaine période sont liés intimement à cette photographie.

Nous pointerons notamment la réforme du système ferroviaire qui dépasse largement le simple cadre social des cheminots à statut de la SNCF. Et c'est avec satisfaction et grand intérêt que la FGTE a pris connaissance de la volonté confédérale de mettre en place un groupe de travail sur ce grand sujet de société. Les réformes dans les grandes entreprises sont aussi au rendez-vous. Réformes ayant des enjeux tout autant nationaux qu'euro-péens. Car dans le transport, la quasi-totalité des règles sont maintenant européennes, tout comme les schémas d'infrastructures. Oui, « *le temps est maintenant venu d'assurer la paix sociale dans l'Union* » comme le dis la CES.

Le gouvernement promet d'atténuer la violence de la période par un dialogue social de qualité et une méthode de concertation. Nous verrons bien au fil des dossiers si cette écoute se confirme.

La FGTE accueille favorablement le résultat de la négociation sur les contrats de génération. Tout d'abord parce qu'il va dans le bon sens. Celui de prendre à bras le corps la problématique de l'emploi des jeunes, catégorie très touchée par la surexposition aux emplois précaires. Ensuite parce qu'elle insufflé une dynamique de négociation à tous les acteurs des futurs déclinaisons d'entreprises. Cependant, les premiers résultats de l'enquête Flash menée par la FGTE nous pousse à dire que si cette négociation fut fructueuse, elle doit s'accompagner d'un renforcement des accords interprofessionnels sur l'emploi des jeunes, signés entre avril et juillet 2011, et notamment sur l'accès au logement.

Enfin, cette négociation doit servir à chacun d'entre nous afin aller à la rencontre de cette génération «Y», qui refuse de plus en plus de s'investir au sein de monde associatif et militant.

La nouvelle mandature de notre fédération décline deux chantiers majeurs :

- Tout d'abord, le renouvellement générationnel car la FGTE se verra confronter comme dans toutes les structures de la CFDT à une problématique de renouvellement des militants. Renouvellement générationnel qui ne peut plus passer par des quotas mais bien par un changement de mentalité.

- Le second sera le renforcement de nos liens avec les syndicats en leur garantissant leur autonomie, gage d'une proximité vitale à la compréhension des attentes des salariés.

Quel prix sommes-nous prêt à payer quand que le chemin du dialogue social est plus étroit et plus délicat pour obtenir des résultats, quand, aussi, les salariés nous demandent de maintenir le dialogue et la négociation pour peser sur les décisions d'entreprise et réduire la « casse sociale », quand, le prix de la loi TEPA n'est pas le prix à payer.

Le syndicalisme joue sa crédibilité plus encore que sa représentativité dans la période actuelle. Les élections dans les TPE en fin d'année seront un test grandeur nature de cette crédibilité.

Une crédibilité qui ne pourra passer que par un renforcement du développement de notre fédération. Bien conscient de l'enjeu, nous avons mis en lumière ce chantier lors de notre Conseil fédéral de rentrée auquel a participé Hervé Garnier. Car, au-delà des chiffres des cotisations, la FGTE, à travers son plan de travail, est engagée dans une dynamique de développement et de syndicalisation.

C'est une FGTE en ordre de marche et qui a vu ses comptes certifiés sans réserve qui se présente à vous aujourd'hui. Cette déclaration est celle du nouveau et de l'effervescence.

Enfin nous finirons notre intervention en remerciant François pour son investissement au sein de la CFDT et toujours au plus près des militants comme ceux de la FGAAC dont je fais partie. Je suis FGTE-CFDT aujourd'hui !

Evoluer, s'adapter ou disparaître. Moi, j'ai choisi !

Fabian Tosolini, secrétaire national, membre du Bureau exécutif de la FGTE-CFDT

Déclaration confédérale : le syndicat qui change mon quotidien.

"Le coût du travail n'est pas l'alpha et l'omega de la compétitivité"

Alors que la compétitivité et de coût du travail focalisent l'attention des médias, la secrétaire nationale Véronique Descacq précise les propositions de la CFDT.

Les PDG des 98 plus grandes entreprises françaises demandent, au nom de la compétitivité, une baisse du coût du travail de 30 milliards d'euros sur deux ans.

Qu'en pense la CFDT ?

Si le coût du travail est un sujet important en matière de compétitivité, il n'est, n'en déplaise à certains employeurs, qu'un des éléments à prendre en compte. Le retard français est dû à d'autres facteurs comme le défaut d'investissement, d'innovation, de R&D, de formation des salariés, ou encore une absence de

positionnement dans le haut de gamme, ainsi qu'un dialogue social trop souvent défaillant qui empêche une bonne anticipation. Ce constat, nous l'avons fait conjointement avec le patronat, la CFTC et la CFE-CGC lors de la délibération économique.

Pour autant, on ne peut nier que certaines activités souffrent d'un problème de coût du travail, en particulier dans les activités très exposées à la concurrence internationale. Pour la CFDT, cette question de la concurrence par le coût du travail devrait être en priorité régulée au niveau européen. En effet, 80 % de nos échanges économiques se font désormais au sein de l'Union européenne.

La CFDT a tout de même des propositions à faire au niveau national ?

La CFDT est prête, et nous le disons depuis longtemps, à débattre du transfert des cotisations sociales pour les risques universels vers une contribution plus large

que les revenus du travail. Ces risques devraient être financés par tous les revenus (travail salarié, professions non salariées, certains revenus de remplacement, revenus du patrimoine ...), car ils bénéficient à tous et pas uniquement aux salariés. D'où notre proposition d'un transfert de ces cotisations vers la CSG, à la condition que cette opération ne pénalise pas le salaire net.

Une chose est certaine : baisser le coût du travail de 30 milliards d'€ en deux ans comme le demandent les 98 grands patrons français est impossible sans toucher au pouvoir d'achat des salariés, ce qui ne manquerait pas d'impacter négativement la consommation, déjà en berne.

Enfin, comme le rappelait François Chérèque en mars dernier, « *la compétitivité n'est pas une fin en soi, elle est une condition de l'emploi, de la cohésion sociale et de la croissance* ».

Propos recueillis par Nicolas Ballot

